

Luxembourg, le 20 DEC. 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
**L-2940 Luxembourg**

**N/Réf.: 100836**

**V/Réf.: 270134/021971 Réf.APC : 20210996**

Monsieur le Ministre,

Je me réfère à votre requête du 29 septembre 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de 2 arbres sur le territoire de la commune de WINCRANGE: section AE de RUMBLANGE.

Concernant l'arbre cadastré n° 239, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

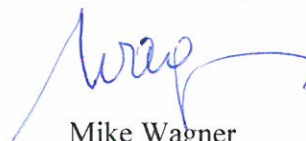
1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Wincrange, section AE de Rumblange, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (Mme Martine Zangerlé, tél : 621 202 147) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue autochtone (de préférence tilleul à petites feuilles) pour le 31 décembre 2022 au plus tard et **suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts**. Un nouveau plan de l'emplacement me sera soumis pour approbation avant le commencement des travaux.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

En ce qui concerne l'arbre cadastré n° 287, je vous invite à compléter votre demande par un avis d'expert avant de pouvoir statuer en la matière.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WINCRANGE